

Solutions professionnelles coiffure et esthétique

DISTRI-COIFF, SAS au capital de 400.000 €

RCS : Laval B 397 955 428 - ID TVA : FR93 397 955 428

Siège social et centrale logistique : 14 rue Louis Renault - 53940 St Berthevin

Adresse postale : 14 rue Louis Renault, CS 60613 - 53006 Laval Cedex

Tél. 02 43 58 14 41 - Fax 02 43 68 32 15

E-mail : contact@distri-coiff.fr - Web : www.labeautepro.fr

Suivez notre actualité sur Facebook : districoiffprofessionnel

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire **formation** dédié à la beauté

DISTRI-COIFF COMPIEGNE
6 Rue Jacques de Vaucanson

60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 90 00 99 Fax
email compiegne@distri-coiff.fr
Siret 39795542800230

Livré à :
LYCEE LES JACOBINS

2 RUE VINCENT DE BEAUVAIS

60000 BEAUVAIS
FRANCE

LYCEE LES JACOBINS

2 RUE VINCENT DE BEAUVAIS

60000 BEAUVAIS
FRANCE

Echéance le 29/02/2020 Paiement : Chèque 30 jours Fin de Mois
Page 1

Devis

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R12
07/01/2020	3345	CL030896	SAC ECOLE DEVIS 2020	DREAN JOHANN	

Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
111163	SEPARE MECHES ARTICULE STRONG GM COULEUR X6	1,00	5,30	25,00%	3,98	3,98	1
105197	PEIGNE COLORES ORANGE TROUSSE DE 9	1,00	11,50	25,00%	8,63	8,63	1
121339	TROUSSE CISEAUX YSAKY	1,00	87,00		87,00	87,00	1
121022	TETE LUCIE 30CM	2,00	38,00		38,00	76,00	1
102754	SECHE CHX BABYLISS SL IONIC NOIR	1,00	55,00	40,51%	32,72	32,72	1
121311	RESSOURCE PEDAGOGIQUE DEMATERIALISEE	1,00	19,00	100,00%			1

Merci de préciser :

- Kit GAUCHER-E
- Kit DROITIER-E

Livraison : Lycée PROFESSIONNEL DES JACOBINS / SECTION COIFFURE

Mode de paiement : Chèque à l'ordre de DISTRI-COIFF (Indiquer le **nom/prénom de votre enfant au dos du chèque**)

► Envoyer le chèque accompagné de ce devis à DISTRI-COIFF

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
208,33				208,33	20,00	41,67	**** 250,00EUR
							Net à payer 250,00

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Conditions de validité